COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE

Date et durée de la réunion : jeudi 20 octobre, de 17h à 18h45.

Etaient présents:

- enseignants: Mme Guiblin, Mme Manceau, Mme Tricard, Mme Mandin, Mme Le Brun, Mme Marionneau.
- représentants des parents d'élèves : Mme Blanchard, Mme Bouysset, Mme Miroir.
- Délégué Départemental de l'Education Nationale : M. Guillon.
- représentant le RASED : Mme Carlier.

Étaient absents et excusés : M. Douriaud (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme Gosselin et M. Brochard (représentant la mairie), Mme Biron (enseignante), Mme Poupin, M. Bacquié, Mme Aline (parents d'élève).

Présidence assurée par : Mme Guiblin.

Secrétariat assuré par : Mme Mandin et Mme Blanchard.

Ordre du jour et relevé de conclusions :

1. Présentation du rôle du conseil d'école

Le conseil d'école réunit des membres de droit (enseignants, Inspecteur de l'Education Nationale, Délégué Départemental de l'Education Nationale, représentant de la mairie) et des membres élus (parents d'élèves).

Le conseil d'école a un pouvoir de décision : vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, statue sur la partie pédagogique du projet d'école, adopte le projet d'école, donne son accord pour des activités complémentaires éducatives.

Il est consulté sur les actions pédagogiques, sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, sur les conditions d'intégration des enfants à besoins particuliers, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants sur le temps scolaire et périscolaire, l'utilisation des locaux par la commune en dehors du temps scolaire.

Il est informé sur l'organisation de l'aide spécialisée, les conditions de rencontres enseignants/familles, les suites données aux points abordés au dernier conseil d'école.

Le rôle des parents d'élèves élus est de faciliter la communication entre l'école et les familles.

2. Validation du compte-rendu du 3^{ème} conseil d'école de l'année scolaire 2021/2022

Rappel des différents points abordés : situation sanitaire, projets de l'année, situation des écoles en CAPE, prévisions d'effectifs, horaires des écoles, points non réglés concernant les nouveaux locaux Validation du compte-rendu.

8. RASED

Mme Carlier présente le RASED : 1 psychologue de l'Education Nationale, 1 maîtresse G (aide relationnelle), 1 maître E (aide pédagogique).

Observation possible en classe pour croiser les regards.

Le psychologue peut rencontrer les familles, faire des bilans puis oriente si besoin.

Le maître E prend en charge des petits groupes d'enfants de GS sur des difficultés particulières au 3ème

trimestre.

Le maître G peut prendre en charge une aide concernant le manque de confiance, des difficultés à être élève. Les demandes d'aide sont rédigées par les enseignants. Elles n'aboutissent pas toujours à une prise en charge.

3. Effectifs

TPS/PS 1 : 8 + 14 = 22 ; TPS/PS 2 : 7 + 14 = 21 ; PS/MS : 6 + 16 = 22 ; MS/GS 1 : 7 + 15 = 22 ; MS/GS 2 : 7 + 15 = 22 (1 arrivée prévue après les vacances).

Total: 109 élèves répartis sur 5 classes.

4. Cadre sanitaire

Démarrage normal de l'année scolaire sans limitation du brassage, sans port du masque pour les adultes. Pas de cas avérés signalés à ce jour.

5. Rèalement intérieur

Partie II, Horaires : Les horaires des écoles de La Roche sur Yon ont été harmonisés cette année. Les horaires de l'après-midi doivent être modifiés : de 13h45 à 16h30.

Partie III, Sécurité : 3 exercices PPMS, 1 pour les risques majeurs et 2 pour le risque Attentat/Intrusion.

Partie V, Accueil : les horaires doivent être modifiés, 13h35 à la place de 13h40, 8h45 à la place de 8h50 et 13h45 à la place de 13h50

Validation du règlement par le conseil d'école à l'unanimité.

6. Projet d'école et projets dans l'école pour l'année

Un nouveau projet d'école démarre cette année jusqu'en 2026.

Les axes du projet d'école 2022/2026 :

- Engager tous les acteurs de la communauté éducative, enseignants, élèves, familles, dans une dynamique commune: axe commun à l'école maternelle et à l'école élémentaire, différentes actions (proposer aux parents des temps dans les classes, mise en place d'un cahier culturel et artistique, mise en place d'un projet commun en dernière période, mise en place de projets avec l'école élémentaire).
- Découvrir, mémoriser, manipuler et réinvestir du vocabulaire pour s'exprimer dans un langage explicite et structuré: accueil des enfants de moins de 3 ans, mise en place de moments de langage (collectifs, en petits groupes, individuels), travail sur le lexique commun, mise en place de projets en lien avec la littérature et les contes.
- Favoriser une ouverture culturelle et artistique: mise en place d'un projet commun à l'ensemble des classes, mise en place d'un cahier culturel et artistique, chorale, visite à la médiathèque...

Avenant APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) : proposition faite auprès des familles des enfants de GS et de MS, organisation 3 fois 20 minutes dans la semaine, de 12h à 12h20.

Plan de continuité pédagogique : il s'agit de définir les modalités de continuité pédagogique en cas de fermeture de classe ou de confinement lié à la situation sanitaire.

Il s'agit de recueillir les adresses mail pour constituer des mails-listes afin de communiquer, de prévoir la transmission des activités à réaliser en distanciel, d'envoyer du matériel pour réaliser les activités proposées, de contacter régulièrement les familles pour faire le point.

Priorité « sport-éducation » : faire 30 minutes de sport en plus des activités physiques de la classe.

Projets de l'année :

- Participation au Festival International du Film : programme de courts métrages pour toutes les classes mardi 18/10 au Manège.
- Sacs à albums pour les TPS/PS : travail sur des albums ; voyage des sacs avec l'album et des jeux dans les familles.
- 1 visite animée à la médiathèque.
- Décloisonnement d'école.
- Chorale.
- Intervention d'une dentiste pour sensibiliser les GS sur la santé des dents.
- Projet commun pour les 5 classes pour la dernière période de l'année autour du cirque.
- Projet « Lire et faire lire » : participation de toutes les classes, une convention a été signée entre l'association et la Direction Académique, limitant le nombre d'interventions sur maximum 3 périodes et ne profitant pas aux TPS. Le projet doit commencer après les vacances de Toussaint.
- Projet de l'ALEP : mise en place d'actions (vente de chocolats, de gâteaux, de parfums), loto en distanciel, goûter de Noël, cadeau d'un livre aux enfants en fin d'année scolaire, fête d'école.

7. Expérimentation de dépistage des troubles visuels, du langage et de la communication

Cette expérimentation avec un partenariat CPAM, DP2O et Education Nationale, financée par la CPAM mobilise des orthophonistes et des orthoptistes pour repérer d'éventuels troubles qui peuvent compliquer l'acquisition des compétences.

Intervention des orthoptistes à l'école et dépistage des troubles du langage et de la communication par les enseignantes puis évaluation par un orthophoniste.

Tous les TPS et PS pourront participer au dépistage des troubles visuels et les enfants entre 3 ans et 3 ans et demi pourront participer au dépistage des troubles du langage, avec un consentement des parents. Une partie des enfants ne pourra pas participer à cette action car le cahier des charges est très précis. Un retour sera fait aux familles, si des troubles sont relevés et elles seront orientées et accompagnées. Des prises en charge orthophoniques en PS évitent des prises en charge plus lourdes en CP et CE1.

Cette expérimentation est intéressante. Il est nécessaire que les familles communiquent avec les enseignantes concernant les retours qui leur sont faits afin d'en tenir compte pour les activités de la classe et aussi pour les accompagner dans les démarches.

9. Entretien des locaux

Mme Guiblin informe que la mairie, lorsqu'elle a choisi ce sol alors que toute l'équipe pédagogique était contre, s'est engagée à positionner une personne pour le passage de la machine. Mme Guiblin a questionné à plusieurs reprises la mairie concernant l'entretien des locaux. Cette question de l'entretien se pose chaque année scolaire depuis l'installation dans les nouveaux locaux. L'an passé, les parents d'élèves ont envoyé un courrier et des solutions avaient plus ou moins été trouvées.

Cette année, la situation n'est pas admissible non plus en terme d'hygiène : la rotowash n'a été passée qu'à la pré-rentrée dans les classes et les couloirs. Elle n'a pas été passée depuis les dernières vacances d'hiver dans les dortoirs. Elle n'est pas passée dans la salle de motricité.

L'équipe avait demandé du lino dans les classes et les escaliers l'an dernier.

Le conseil d'école décide d'envoyer un courrier à la mairie pour que le problème soit réglé.

10. Points non réglés concernant les nouveaux locaux

Des réponses ont été envoyées par la mairie après l'envoi de l'ordre du jour du conseil d'école.

- La zone autour de l'arbre va être modifiée : installation de bancs et de bacs pour végétaux et gazon synthétique.
- Manque d'ombre sur la cour : une seule zone d'ombre sous l'arbre. Le préau n'est pas utilisable car il y fait trop chaud du fait des surfaces vitrées. Une réunion avec Mme Philippon est prévue mi-novembre pour évoquer la

végétalisation de la cour.

- Les tapis de motricité sont commandés et seront livrés prochainement.
- Surfaces d'affichage dans les couloirs : elles étaient prévues à la construction et l'équipe a relancé plusieurs fois. Elles seront installées en décembre.
- Problème du visiophone non mobile (demande déjà faite de récepteurs supplémentaires) et du manque de visiophone pour l'accueil et la restauration à l'entrée de l'école.
- Demande d'une badgeuse supplémentaire soit au 1^{er} étage, soit au rez-de-chaussée côté dortoir pour éviter les files d'attente : refus de la mairie.
- Demande de tracés au sol dans la cour : l'équipe a réfléchi à des tracés, communiqués avant les vacances d'hiver 2021 à la mairie. Arbitrage en 2023.
- Problème d'inondation dans le cabanon, stagnation d'eau devant la porte du cabanon en cas de pluie : pas de réponse de la mairie.
- Des meubles hauts vont être installés dans les classes de l'étage au-dessus les lavabos.
- Demande d'abri à l'extérieur devant l'école : la mairie répond qu'il faut faire une fiche usage en 2023 mais sous réserve de validation et de budget.
- Demande de bac à sable dans la cour

11. Sécurité

Des dates ont été imposées par la Direction Académique.

- 2 exercices incendie sont réalisés dans l'année : le 1^{er} a eu lieu le 26 septembre, un 2^{ème} sera réalisé en ianvier/février.
- L'exercice Intrusion/attentat a été réalisé le 17 octobre. Un autre sera réalisé avril/mai.
- Un exercice risques majeurs (évacuation) aura lieu en novembre/décembre.

Problème des vitres près des portes et des châssis : demande de films occultants.

Sujets à reprendre en priorité lors de la réunion prévue en mars 2022 : entretien des locaux et les points non réglés concernant les nouveaux locaux.

Sujet à préparer :

Signature de la présidente :

Intervenant(s) responsable(s) de la question :

Signature des secrétaires de séance :